

nistrations autorisées à percevoir des taxes scolaires; les subventions provinciales constituent la plus importante source de revenu, les autres sources étant comptables de 12 p. 100 seulement du revenu courant.

D'ordinaire, les commissions scolaires ont recours aux municipalités locales pour obtenir les sommes nécessaires à l'équilibre de leurs budgets, compte tenu des subventions provinciales et d'autres revenus. Les exceptions se limitent aux régions où il n'y a pas d'organisation municipale et où les commissions scolaires imposent et perçoivent elles-mêmes les taxes. Les taxes scolaires sont perçues sur les terrains et les bâtiments et dans certains cas, sur les améliorations et les biens meubles. Plusieurs provinces ont pris des mesures en vue d'égaliser l'évaluation des biens-fonds.

Les données sur la dette obligataire ne sont recueillies et publiées que par quatre provinces, bien que les commissions, dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve, financent d'habitude leurs nouvelles constructions, au moins en partie, par l'émission d'obligations. L'aide provinciale pour les dépenses en immobilisations prend plusieurs formes, soit un pourcentage du coût total, un montant fixe par classe, ou encore une subvention destinée au service de la dette obligataire. Plusieurs provinces garantissent les obligations des commissions ou collaborent à leur vente.

7.—Revenu des commissions des écoles élémentaires et secondaires publiques, années terminées le 31 mars 1958-1960

NOTA.—Les recettes ne comprennent aucune somme provenant de prêts ou de la vente d'obligations, vu que toutes les recettes de cette nature doivent être remboursées plus tard au moyen de taxes locales. Les chiffres à partir de 1914 figurent dans le tableau correspondant de l'*Annuaire* de 1936 et des années suivantes.

Province et année	Sources du revenu			Revenu courant total déclaré	Dette obligataire ¹
	Gouvernements provinciaux	Impôts locaux	Autres sources		
	(milliers de dollars)				
Terre-Neuve.....1958	11,533	163	1,682	13,378	..
1959	12,861	205	1,838	14,904	..
1960	14,879	212	2,073	17,164	..
Île-du-Prince-Édouard.....1958	1,220	1,178	101	2,499	..
1959	1,565	1,273	60	2,898	..
1960	2,154	1,333	70	3,557	..
Nouvelle-Écosse.....1958	12,567	14,329	372	27,268	..
1959	14,038	16,878	457	31,373	..
1960	15,859	19,185	493	35,537	..
Nouveau-Brunswick.....1958	6,829	14,797	612	22,238	..
1959	8,508	16,211	832	25,551	..
1960	9,135	17,830	1,200	28,165	..
Québec.....1958	56,042	122,191	6,176	184,409	264,789
1959	63,936	144,046	6,864	214,846	289,782
1960	76,838	162,446	7,260	246,544	342,709
Ontario.....1958	129,552	197,656	12,412	339,620	..
1959	150,157	240,149	11,843	402,149	..
1960	160,791	267,041	12,970	440,802	..
Manitoba.....1958	13,190	24,400	639	38,229	27,145
1959	20,244	27,935	142	48,321	34,849
1960	24,776	30,899	82	55,757	48,065
Saskatchewan.....1958	20,579	34,613	991	56,183	27,693
1959	25,443	35,111	1,506	62,060	37,170
1960	28,965	38,815	1,701	69,481	44,790
Alberta.....1958	48,810	41,092	1,887	91,789	95,580
1959	50,830	46,671	1,727	99,228	107,716
1960	56,118	54,354	1,359	111,831	115,628
Colombie-Britannique.....1958	43,217	45,128	1,935	90,280	..
1959	48,576	53,226	1,925	103,727	..
1960	55,043	59,494	2,332	116,869	..

¹ Chiffre net (déduction faite des fonds d'amortissement).